



PARTIE A REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **Gally**
 Prénoms **Félix**
 Grade **2^e classe**
 Corps **6^e R^e d'Infanterie Coloniale**
 N^o **22064** au Corps. — Cl. **1902**
 Matricule. **2024** au Recrutement **Armesey**
 Mort pour la France le **12 Janvier 1915**
 à **l'hôpital, à Ste Menehould**
 Genre de mort **Blessures de guerre**
 Né le **3 octobre 1881** **Haute Savoie**
 à **Saint Paul** Département **Haute Savoie**
 Arr^e municipal (p^r Paris et Lyon) :
 à délimiter case et N^o.

Jugement rendu le
 acte ou jugement transcrit le **21 Octobre 1915**
 à **Saint Paul (Haute Savoie)**
 N^o du registre d'état civil **222 / 316**

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

n° 33

GALLY Félix
domicilié: Chez Potruz

Lieu d'inhumation:

département: Marne
commune: Sainte-Menehould
lieu: Nécropole nationale « Sainte-Menehould »
Tombe: individuelle n°1541

vingt, un ordre, mil neuf cent quinze, à cinq heures du soir, nous François Durquin, maire et officier de l'Etat civil de la commune de Saint-Paul, grandissement de l'ancien département de la Haute Savoie, ayons procédé à la transcription de l'acte de décès de Félix, dont la teneur suit, qui nous a été transmis par M^r le Ministre de la Guerre et qui nous est parvenu ce jour à onze heures du matin.

Le douze Janvier mil neuf cent quinze,
 à dix heures, étant à Saint Menehould. Côte de
 décès de Gally Félix, soldat de 2^e classe au 6^e Régiment d'Infanterie
 coloniale première compagnie, immatriculé sous le n^o deux mille
 vingt sept, né le trois octobre, mil huit cent quatre vingt un à Saint
 Paul, canton d'Esian, département de la Haute Savoie,
 domicilié en dernier lieu à Saint Paul, est décédé à Sainte-
 Menehould, le douze du mois de Janvier, à trois heures, des suites
 de blessures de guerre, fils de Pierre et de Marchand Marie,
 épouse Francoise, domiciliée à Saint Paul, canton d'Esian,
 département de la Haute Savoie.

Conformément à l'article 77 du Code civil, sur la déclaration
 nous nous sommes transportés auprès de la personne décédée et assuré de
 la réalité du décès. Dressé par nous Faute Celestin, Officier d'Administration
 de 2^e classe, Gestionnaire de l'ambulance, Officier de l'Etat civil, sur la
 déclaration de Coquel Joseph, caporal, et de Cocornier Emile, tous
 témoins qui ont signé avec nous après lecture. Et de cette transcription nous en avons dressé le présent acte que nous avons signé

Les Déclarants,
 L'Officier de l'Etat Civil, de Saint-Paul